



St-Gingolph, le 10 mars 2022

Commune de St-Gingolph
(Valais)

EXTRAIT DES DECISIONS DU CONSEIL DU 21 FEVRIER 2022

Le Conseil décide

de mettre sous protection 3 (importance communale) le bâtiment "La Tourelle" à l'école des Missions.

d'autoriser Monsieur Charles Vurpas à procéder à la rénovation des façades de son immeuble sur la parcelle 655, sans changement de couleur.

d'autoriser la famille Pham, propriétaire de la parcelle 1082, à procéder à la pose d'une serre de jardin.

d'accepter la division des parcelles 1368, 2203, 2215, 2216, 2200 telles décrites dans l'acte notarié.